

PAR COURRIEL

Le 20 mai 2026

**N/Réf. : 31068**

**Objet : Demande d'accès aux documents - décision**

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 17 avril 2026, telle que précisée le 21 avril dernier, et visant à obtenir les renseignements suivants :

*1. Le nombre de candidats inscrits, en date du 17 avril 2026 ou de la date la plus récente, dans le bassin de déclarations d'intérêt sur ARRIMA et qui répondent aux quatre critères suivants:*

- Ils déclarent une Classification nationale des professions (CNP) qui appartient aux catégories de formation, étude, expérience et responsabilités (FÉER) 0, 1, 2 et 3;*
- Ils résident au Québec actuellement;*
- Ils détenaient un permis d'études ou de travail valide au Québec à une date antérieure au 19 novembre 2025;*
- Ils démontrent un niveau 7 de français, soit via des tests officiels et reconnus par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), soit par la détention d'un diplôme reconnu comme preuve d'un niveau 7 de français.*

*1.1 Le nombre de candidats inscrits, en date du 17 avril 2026 ou de la date la plus récente, dans le bassin de déclarations d'intérêt sur ARRIMA et qui déclarent des CNP qui appartiennent aux FÉER 0, 1, 2 et 3.*

*1.2 Le nombre de candidats inscrits, en date du 17 avril 2026 ou de la date la plus récente, dans le bassin de déclarations d'intérêt sur ARRIMA et qui résident au Québec actuellement.*

*1.3 Le nombre de candidats inscrits, en date du 17 avril 2026 ou de la date la plus récente, dans le bassin de déclarations d'intérêt sur ARRIMA et qui détenaient un permis d'études ou de travail valide au Québec à une date antérieure au 19 novembre 2025.*

*1.4 Le nombre de candidats inscrits, en date du 17 avril 2026 ou de la date la plus récente, dans le bassin de déclarations d'intérêt sur ARRIMA et qui démontrent un niveau 7 de français, soit via des tests officiels et reconnus par le MIFI, soit par la détention d'un diplôme reconnu comme preuve d'un niveau 7 de français.*

*2.1 En lien avec l'accès à la résidence permanente, le nombre de Certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024 dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), ventilé par mois et par volet du PEQ, en date du 17 avril 2026 ou de la date la plus récente :*

- Format : Mois - Année - Volet - Nombre de CSQ délivré*

*2.2. En lien avec l'accès à la résidence permanente, le nombre de CSQ délivré depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024 dans le cadre du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), ventilé par mois, année et volet, en date du 17 avril 2026 ou de la date la plus récente :*

- Format : Mois - Année - Volet - Nombre de CSQ délivré*

3.1 Le nombre d'invitations à présenter une demande de sélection permanente via le PSTQ, ventilé par mois, année et volet, en date du 17 avril 2026 ou de la date la plus récente, depuis le mois de juillet 2025 :

- Format : Mois - Année - Volet - Nombre d'invitations

3.2 Le nombre d'acceptations d'invitations à présenter une demande de sélection permanente via le PSTQ, ventilé par mois, année et volet, en date du 17 avril 2026 ou de la date la plus récente, depuis le mois de juillet 2025 :

- Format : Mois - Année - Volet - Nombre d'acceptation d'invitation

3.3 Le nombre de dépôts de demande de sélection permanente via le PSTQ, ventilé par mois, année et volet, en date du 17 avril 2026 ou de la date la plus récente, depuis le mois de juillet 2025 :

- Format: Mois - Année – Volet - Nb de dépôt de demandes

À cet égard, pour les points 1, 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4, nous vous informons qu'en date du 31 mars 2026, les données sont de 15 648, 67 482, 29 221, 27 154 et 41 729 personnes respectivement.

Concernant les points 2.1, 2.2, 3.1 et 3.3, nous vous invitons à prendre connaissance des tableaux en annexe. Notez que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après « Loi sur l'accès ») prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès (en annexe), certaines données inférieures à 10 et celles permettant de les calculer sont protégées afin d'éviter toute possibilité d'identifier directement ou indirectement des personnes.

Finalement, pour le point 3.2, nous vous informons que la production de ces données nécessiterait une nouvelle programmation ou une comparaison manuelle de renseignements. Or, en vertu de l'article 15 de la Loi sur l'accès, le droit d'accès ne porte que sur des documents dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

[www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-laccs-aux-documents-dorganismes-publics/](http://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-laccs-aux-documents-dorganismes-publics/).

Pour toute question relative à la présente décision, n'hésitez pas à nous contacter en répondant directement à ce courriel.

Veillez recevoir nos salutations distinguées.

---

**Isabelle Chabot**

**Responsable substitut de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels**

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

1200 boul. Saint-Laurent, 7<sup>e</sup> étage, bureau 7 200

Montréal (Québec) H2X 0C9

[www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca)

p. j.

# LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

## MOTIFS INVOQUÉS

---

**53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8.

**54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

**Tableau 2.1.**

**Nombre de certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés dans le Programme de l'expérience québécoise, selon le volet et selon l'année et le mois, 2024 à janvier 2026 (données au 31 janvier 2026)**

Programme / Volet	Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
PEQ – Travailleurs étrangers temporaires	2024	521	549	172	90	235	367	914	1 109	1 292	1 215	140	48	<b>6 652</b>
	2025	1 428	484	654	641	1 190	1 610	2 133	2 317	2 353	1 024	211	47	<b>14 094</b>
	2026	35												<b>35</b>
PEQ – Diplômés	2024	307	333	545	709	1 012	2 375	4 080	2 553	732	686	68	149	<b>13 549</b>
	2025	1 069	797	886	884	484	192	178	87	65	56	23	14	<b>4 735</b>
	2026	7												<b>7</b>
<b>TOTAL – PEQ</b>	2024	2 029	1 782	1 310	1 070	1 105	1 218	1 777	2 101	2 225	2 478	140	48	<b>17 213</b>
	2025	2 497	1 281	1 540	1 525	1 674	1 802	2 311	2 404	2 418	1 080	234	61	<b>18 829</b>
	2026	42												<b>42</b>

**Notes :**

1- Une demande reçue de CSQ peut concerner à la fois la personne requérante principale et ses personnes à charge, alors qu'un CSQ sera délivré pour chacune de ces personnes, qu'elles soient requérantes principales ou à charge.

2- Données provisoires pour 2025. Par ailleurs, les données mensuelles sont « figées » : ainsi, la somme des parties pourrait ne pas équivaloir au total indiqué.

**Source :**

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la statistique et de l'information de gestion. Données au 31 janvier 2026, extraites le 2 février 2026.

**Tableau 2.2.**

**Nombre de certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés dans le cadre du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), selon le volet et selon le mois de délivrance, juillet 2025 à janvier 2026**

Volet	Juillet 2025	Août 2025	Septembre 2025	Octobre 2025	Novembre 2025	Décembre 2025	Janvier 2026	Total
Volet 1 – Haute qualification et compétences spécialisées	0	0	0	0	0	0	x	x
Volet 2 – Compétences intermédiaires et manuelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Volet 3 – Professions réglementées	0	0	0	0	0	0	0	0
Volet 4 – Talents d’exception	0	0	0	0	0	0	x	x
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		

**Note :**

Afin d’éviter toute possibilité d’identification des personnes, les données inférieures à 10 et celles permettant de les calculer ont été remplacées par le symbole « x » ou ont été caviardées.

**Source :**

Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la statistique et de l’information de gestion. Données opérationnelles au 31 janvier 2026. Ces données sont provisoires et sujettes à modifications.

**Tableau 3.1**

**Nombre d'invitations à présenter une demande de sélection permanente via le Programme de sélection des travailleurs qualifiés, ventilé par mois, année et volet d'invitation en date du 31 mars 2026 depuis le mois de juillet 2025**

Année d'invitation	Mois d'invitation	Volet d'invitation	Nombre des ressortissants invités
2025	7	Sans critères	11
2025	7	Volet 1	216
2025	7	Volet 2	273
2025	7	Volet 4	22
2025	8	Sans critères	10
2025	8	Volet 1	227
2025	8	Volet 3	275
2025	8	Volet 4	█
2025	12	Sans critères	█
2025	12	Volet 1	605
2025	12	Volet 2	604
2025	12	Volet 3	649
2025	12	Volet 4	12
2026	1	Sans critères	█
2026	1	Volet 1	1 094
2026	1	Volet 2	683
2026	1	Volet 3	750
2026	1	Volet 4	20
2026	2	Sans critères	█
2026	2	Volet 1	907
2026	2	Volet 2	495
2026	2	Volet 3	1 141
2026	2	Volet 4	█
2026	3	Volet 1	893
2026	3	Volet 2	509
2026	3	Volet 3	1 118
2026	3	Volet 4	█
<b>Total</b>			<b>10 545</b>

**Note :**

Afin d'éviter toute possibilité d'identification des personnes, les données inférieures à 10 et celles permettant de les calculer ont été remplacées par le symbole « x » ou ont été caviardées.

**Source :**

Direction de la Planification de l'immigration

**Tableau 3.3.**

**Nombre de de demandes de sélection permanente reçues dans le cadre du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), selon le volet et selon le mois de délivrance, juillet 2025 à janvier 2026**

Volet	Juillet 2025	Août 2025	Septembre 2025	Octobre 2025	Novembre 2025	Décembre 2025	Janvier 2026	Total
Volet 1 – Haute qualification et compétences spécialisées	x	x	■	138	x	■	■	784
Volet 2 – Compétences intermédiaires et manuelles	0	67	146	x	x	114	331	688
Volet 3 – Professions réglementées	0	18	84	122	10	121	274	629
Volet 4 – Talents d’exception	x	x	■	x	0	x	x	20
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>152</b>	<b>392</b>	<b>295</b>	<b>38</b>	<b>350</b>	<b>876</b>	<b>2 121</b>

**Note :**

Afin d’éviter toute possibilité d’identification des personnes, les données inférieures à 10 et celles permettant de les calculer ont été remplacées par le symbole « x » ou ont été caviardées.

**Source :**

Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la statistique et de l’information de gestion. Données opérationnelles au 31 janvier 2026. Ces données sont provisoires et sujettes à modifications.